

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présents : 37

-----  
N°054

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 MARS 2018

**L'AN deux mille dix huit, le 28 mars**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Nourredine KADDOURI
Madame Sylvie DUCATTEAU	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Kilani KAMALA	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Alice FAGARD	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Jean-Yves VANNIER	Madame Evelyne YONNET
Monsieur Hakim RACHEDI	Monsieur Abderrahim HAFIDI
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL

---

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

---

Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires  
Juridiques et du Domaine

**OBJET : Abrogation de la délibération n°4 du 17 janvier 2018 - Signature d'un acte rectificatif relatif à l'acquisition en VEFA auprès de la société Bouygues Immobilier de locaux situés 39 à 43 rue Henri Barbusse à Aubervilliers en vue de la réalisation de salles de classe**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 8 décembre 2016 ;

Vu la délibération n° 250 du conseil municipal du 15 décembre 2016 relative à l'acquisition en VEFA auprès de la Société Bouygues Immobilier de locaux situés 39 à 43 rue Henri Barbusse à Aubervilliers en vue de la réalisation de salles de classe ;

Considérant qu'afin de permettre l'extension du groupe scolaire « Macé-Condorcet » et la réalisation de quatre salles de classes supplémentaires pour la rentrée scolaire 2019, le conseil municipal a délibéré le 12 décembre 2016 pour autoriser l'acquisition dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) d'un espace situé au rez-de-chaussée du projet développé par la Société Bouygues Immobilier au 39 à 43 rue Henri Barbusse ;

Considérant que lors de la signature de l'acte notarié le 22 décembre 2017, la Société Bouygues a informé la ville d'une confusion entre les définitions de surfaces (surface de plancher et surface utile) ;

Considérant qu'ainsi, la surface utile du locale n'est pas de 334 m<sup>2</sup> mais de 326 m<sup>2</sup> et que ce changement de surface, s'il n'a pas d'impact sur le projet de réalisation des salles de classes, a entraîné une diminution du prix d'acquisition de 19 200 € TTC et une modification de l'échéancier de paiement ;

Considérant que le conseil municipal du 17 janvier dernier a délibéré afin d'autoriser la signature d'un acte notarié rectificatif ;

Considérant que l'échéancier de paiement indiqué dans la délibération susmentionnée est erroné, l'avant dernière et la dernière échéance ayant été interverties et qu'il convient de le rectifier pour permettre la signature de l'acte rectificatif ;

Adoption à l'unanimité par 44 pour

**DELIBERE :**

**ABROGE** la délibération n°4 du 17 janvier 2018.

**DIT** que l'acquisition du volume n°2 comprenant un local d'activité scolaire « brut de béton et fluides en attente » d'une surface utile de 326 m<sup>2</sup> s'effectuera au prix de 782 400 € TTC.

**DIT** que le paiement interviendra aux échéances suivantes :

\*2017 - 30,74 % à la signature de l'acte de vente: 240 480 € TTC

\*2018 - 29,26 % à la fin du gros œuvre : 228 960 € TTC

\*2019 - 40% à la mise à disposition des locaux : 312 960 € TTC

**AUTORISE** la Maire à signer avec la Société Bouygues Immobilier, l'acte notarié rectificatif à l'acte d'acquisition en VEFA de locaux situés en rez-de-chaussée du bâtiment réalisé au 39 à 43 rue Henri Barbusse à Aubervilliers sur un terrain d'assiette d'une contenance de 5381,10 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées section BE numéros 20, 29, 30, 31 et 32 d'une contenance totale de 6 420m<sup>2</sup>.

Reçu en préfecture le : 30/03/18

Publié le : 30/03/18

Certifie exécutoire : 30/03/18

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

